



# ARRÊTÉ

-----  
**PORTANT RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION  
RUE FERDINAND ARNODIN  
À L'OCCASION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT  
POUR LA CONSTRUCTION D'UN PARKING  
Du 27 Mai au 30 Août 2024**  
-----

**N° : 195/2024**

**LE MAIRE DE CHÂTEAUNEUF-SUR-LOIRE,**

**VU** le Code de la Route,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1 et L 2212-1 à L 2212-5 ainsi que sa partie réglementaire,

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre I, 8ème partie, signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté ministériel du 12 décembre 2018,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'assurer la sécurité à l'occasion de travaux d'aménagement du parking de l'ancienne gare, à la demande de l'entreprise LES TRAVAUX PUBLICS DU LOIRET de Saint Jean de Braye (45).

# ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Le stationnement sera interdit, du N°32 au N°97 rue Ferdinand Arnodin, et sur le parking de la Gare du 27 Mai au 30 Août 2024.

**ARTICLE 2 :** La circulation pourra être ponctuellement mise en alternat manuel et la chaussée rétrécie par empiètement du 27 Mai au 30 Août 2024.

**ARTICLE 3 :** La signalisation se fera en amont et en aval par panneaux :

**AK5** pour signaler un chantier temporaire

**B15 / C18** si chaussée rétrécie pour priorisation du sens de circulation.

**AK 3** si la vitesse est réduite sur l'emprise du chantier  
**KC1** pour orienter si besoin les piétons sur le trottoir opposé aux travaux.

La zone de travaux sera délimitée par des cônes de Lubeck.

Cette signalisation sera mise en place, entretenue par l'entreprise le temps des travaux ; retirée en fin de chantier.

**ARTICLE 4** : Ampliation du présent arrêté qui sera publié et affiché dans la Commune sera adressée à :

- Madame la Chef de service, Police Municipale de Châteauneuf-sur-Loire,
- Monsieur le Chef du Centre de Secours et d'Incendie de Châteauneuf-sur-Loire,
- Monsieur le Directeur, Entreprise LES TRAVAUX PUBLICS DU LOIRET, avec obligation d'afficher le présent arrêté en amont et en aval du chantier,
- Monsieur le Président, SICTOM de Châteauneuf-sur-Loire,
- Monsieur le Directeur, Services Techniques de Châteauneuf-sur-Loire.

**CHARGÉS**, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

**FAIT À CHÂTEAUNEUF-SUR-LOIRE, LE VINGT ET UN MAI DEUX MILLE VINGT QUATRE**

Pour Le Maire,  
L'Adjoint délégué,



Régis PLISSON

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent arrêté  
Affiché le 23 Mai 2024



Pour Le Maire,  
L'Adjoint délégué,  
Régis PLISSON